

10<sup>ème</sup> session du Conseil exécutif  
Université du Koweït  
Etat du Koweït  
6-8 mars 2005

## Rapport Final

Le Conseil exécutif de la Fédération des Universités du Monde islamique a tenu sa 10<sup>ème</sup> session au sein de l'Université du Koweït (Etat du Koweït) et sur son aimable invitation, et ce du 25 au 27 muharram 1426 H, correspondant au 6-8 mars 2005.

Ont pris part aux travaux de cette session les membres du Conseil exécutif, sous la présidence de Son Excellence Dr Abdollah Jassbi, Président de l'Université islamique d'Azad, en République islamique d'Iran, Président du Conseil exécutif de la Fédération, S.E. le Président de la Troisième Conférence générale de la Fédération, le Représentant du Secrétaire général de la FUMI, ainsi que les accompagnateurs des membres du Conseil exécutif.

La séance d'ouverture s'est déroulée sous la présidence de Son Excellence Dr Rasheed Hamad Al-Hamad, Ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur à l'Etat du Koweït, représentant de Son Altesse Cheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, qui a bien voulu placé la session sous son patronage, et de Son Excellence Dr Abdollah Jassbi, Président de l'Université islamique d'Azad en République islamique d'Iran et Président du Conseil exécutif de la Fédération et de Son Excellence Dr Ismail Al-Bishri, Recteur de l'Université de Sharjah et Président de la troisième Conférence générale de la Fédération, et en présence du Dr Ahmed Said Ould Bah, représentant de Son Excellence Dr Abdulaziz Othman Altwaijri, Secrétaire général de la Fédération. Y ont également pris part Son Excellence Dr Nader Abdullah Al-Jalal, Président de l'Université du Koweït et les membres du corps diplomatique accrédité à Koweït, ainsi qu'un certain nombre d'intellectuels, d'hommes de culture, de journalistes et de hauts responsables et enseignants à l'Université.

Après lecture de versets du Saint Coran, Son Excellence Dr Rasheed Hamad Al-Hamad, Ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur à l'Etat du Koweït et représentant de Son Altesse Cheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, a prononcé une allocution dans laquelle il a souhaité la bienvenue aux membres du Conseil exécutif présents tout en exprimant sa joie d'accueillir la présente session. Il a également souhaité que les objectifs fixés par les membres du Conseil seront atteints avec succès, soulignant la nécessité de mettre à profit la révolution scientifique et technologique en vue de réduire l'écart scientifique dont pâtit le Monde islamique, l'ultime objectif étant de développer le monde tel que prescrit dans le Saint Coran.

Son Excellence Dr Nader Abdullah Al-Jalal, Président de l'Université du Koweït, a prononcé une allocution où il a mis en relief l'intérêt porté par le Koweït à la science et au

savoir en tant que base de la renaissance scientifique et civilisationnelle, indiquant à cet effet que la célébration du projet de la Cité universitaire civilisationnelle abonde dans ce sens. Il a également salué la solidarité qui marque les relations entre les universités islamiques, ce qui, dit-il, contribue à la diffusion du savoir, la consécration de l'identité et des valeurs islamiques, répond aux attentes des enseignants et relève les défis qui bravent la Oumma islamique.

Pour sa part, Son Excellence Dr Ismail Al-Bishri, Recteur de l'Université de Sharjah et Président de la troisième Conférence générale de la Fédération, a prononcé une allocution où il a exprimé ses remerciements et sa reconnaissance à l'Université du Koweït pour avoir abrité cette session et pour l'accueil chaleureux qu'elle a réservé aux participants. Il n'a pas manqué de saluer l'évolution de la Fédération à travers son parcours scientifique et son développement institutionnel. En outre, il a rappelé les plus importants résultats de la troisième Conférence générale de la Fédération, abritée l'année dernière par l'Université de Sharjah, et salué les efforts du Secrétariat général de la Fédération pour avoir assuré le suivi des décisions et des recommandations y afférentes.

Son Excellence Dr Abdollah Jassbi, Président de l'Université islamique d'Azad a, ensuite, prononcé une allocution dans laquelle il a souhaité, de prime abord, la bienvenue aux membres du Conseil exécutif qui ont pris part à cette session, exprimant son plaisir de les rencontrer une nouvelle fois à l'occasion de la tenue de la 10<sup>ème</sup> session du Conseil exécutif de la Fédération à l'Université du Koweït. Il a remercié, en outre, Son Excellence Dr Abdulaziz Othman Altwajri, Secrétaire général de la Fédération, pour les remarquables efforts qu'il déploie en vue de développer l'action de la Fédération et de mener à bien sa mission civilisationnelle. Il a, par ailleurs, affirmé que les universités et les établissements de l'enseignement supérieur dans le Monde islamique ont besoin de renouveler leurs structures, afin qu'ils puissent être en phase avec la nouvelle génération d'universités et s'adapter aux besoins impérieux du développement durable, notamment dans les domaines culturel, humain, économique, environnemental, technologique et social, sans oublier le secteur de la recherche et de la formation professionnelle. Par ailleurs, il a mis l'accent sur la nécessité de créer des prix scientifiques, d'organiser des concours culturels et des forums de jeunesse au profit des femmes qui poursuivent leurs études dans les universités membres.

Dr Ahmed Saïd Ould Bah, chef du Cabinet du Directeur général a donné lecture du discours du Dr Abdulaziz Othman Altwajri, Directeur général de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture – ISESCO – et Secrétaire général de la Fédération des Universités du Monde islamique dans laquelle il s'est félicité de ce que cette importante réunion de la Fédération fût organisée sous le patronage de l'Université du Koweït, soulignant que la dixième session du Conseil exécutif de la FUMI se tient dans un contexte extrêmement sensible qui rend plus complexes les problèmes des sociétés musulmanes, notamment ceux que connaissent les secteurs de l'éducation et de l'enseignement en général et de l'enseignement supérieur en particulier. Ces problèmes, a-t-il précisé, sont autant de freins au processus de développement et d'entraves à une exploitation optimale des ressources de la Oumma, ce qui l'éloigne d'autant plus du développement enregistré par les autres pays dans tous les domaines. Il a, en outre, exprimé sa considération pour les efforts considérables consentis par Son Excellence Dr Nader Al Jalal, Président de l'Université du Koweït pour l'organisation de cette session, ainsi que ses remerciements pour l'accueil chaleureux et la grande hospitalité réservés aux participants.

Une réception a été ensuite donnée en l'honneur des participants.

Le Projet d'ordre du jour et le Projet de programme de travail ont été adoptés après examen par le Conseil.

Ensuite, le représentant du Secrétaire général de la Fédération a présenté un rapport sur les activités de la Fédération dans l'intervalle entre les 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> sessions du Conseil exécutif. Il a exposé les grandes réalisations et les contributions que la Fédération a accomplies dans ses domaines de compétence au titre de l'année 2004 du Plan d'Action 2004-2006 de la Fédération. Le représentant du Secrétaire général s'est félicité de l'initiative prise par un certain nombre d'universités membres et de fédérations similaires de coopérer avec le Secrétariat général de la Fédération dans la mise en œuvre des activités. Il a souligné, en outre, l'importance que revêt le projet de l'Université islamique virtuelle qui a été élaboré en coopération avec l'Université islamique d'Azad. Le rapport du Secrétaire général de la Fédération a signalé, d'autre part, la participation de la Fédération à plusieurs réunions, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays de siège de la Fédération, et mis en relief l'importance des bourses octroyées aux étudiants par les universités membres, tout en exhortant celles-ci à poursuivre l'attribution de ces bourses en améliorant la qualité.

Le rapport du Secrétaire général présente, également, les activités inscrites dans d'autres axes, notamment le Guide des Universités du Monde islamique, le Guide des revues de recherche scientifique universitaire, la Revue annuelle de la Fédération, l'échange des responsables et enseignants, la participation à la Seconde réunion de la Fondation de la Pensée arabe, la participation à la 17<sup>ème</sup> session du Conseil d'Administration de l'Université islamique du Niger, la participation à la 17<sup>ème</sup> session du Conseil d'Administration de l'Université islamique d'Ouganda et la participation à la 7<sup>ème</sup> session de la Conférence générale de la Ligue des Universités islamiques.

Le Conseil exécutif a, ensuite, examiné le document relatif à la situation financière de la Fédération et a constaté que les universités membres de la Fédération, dans leur ensemble, ne s'acquittent pas de façon régulière de leurs contributions, ce qui entrave la mise en œuvre des activités inscrites au Plan d'Action de la Fédération pour les années 2004-2006. En effet, la Fédération n'a perçu que 51 contributions, ce qui est en deçà du niveau requis. Il a souligné qu'il est nécessaire pour la Fédération de continuer à adresser des rappels aux universités membres, les invitant à s'acquitter de leurs contributions ainsi que de leurs arriérés, permettant ainsi à la Fédération de mener à bien son travail et de soutenir sa mission civilisationnelle. Le Conseil a réaffirmé les résolutions prises par la 3<sup>ème</sup> Conférence générale dans ce contexte, et a invité le Secrétariat général à poursuivre leur exécution. Le Conseil a, par ailleurs, proposé la mise en place de nouveaux mécanismes pour le financement de la Fédération telles que le système des waqfs et la révision du montant des contributions annuelles. Le Conseil a, par la suite, chargé le Secrétariat général d'élaborer une étude globale sur la question et la soumettre à la prochaine session du Conseil.

Le Conseil a ensuite pris connaissance de l'évolution des phases de mise en œuvre du projet d'université virtuelle islamique, et ce à travers Son Excellence Dr Abdollah Jassbi, président du Conseil exécutif. Le Conseil a, par ailleurs, remercié l'université pour ses efforts louables dans ce sens.

Après avoir pris connaissance de la liste des universités ayant demandé d'adhérer à la Fédération, qui sont au nombre de huit, et se conformant à la recommandation du Secrétariat général de la Fédération d'approuver l'adhésion des universités qui satisfont aux conditions

requis, le Conseil exécutif a approuvé l'adhésion des universités suivantes : l'Université islamique d'Azad- Birjand Branch (République islamique d'Iran), l'Université du Sultan Qabus (Sultanat d'Oman), l'Université Polytechnique de Palestine (Etat de Palestine) et l'Université d'Abdelmalek Essaâdi (Royaume du Maroc).

Par ailleurs, le Conseil a souligné l'importance de se limiter aux universités prestigieuses et distinguées, en veillant à la vérification des informations contenues dans les formulaires de demande de candidature et en révisant les normes et les conditions qui déterminent la qualité de membre.

Ayant entendu l'exposé du représentant du Secrétaire général à propos du projet d'amendement des Règlements intérieurs de la Fédération, notamment en ce qui concerne le projet de fusion de la Ligue des Universités islamiques et la Fédération des Universités du Monde islamique, le Conseil a décidé d'inviter le Secrétaire général de la Fédération à poursuivre l'examen de cette question, à formuler des propositions de procédure à ce sujet et à les soumettre aux prochaines sessions du Conseil exécutif et de la Conférence générale.

Ayant pris connaissance de l'aimable invitation du Président de l'Université islamique d'Azad dans la République islamique d'Iran et du Recteur de l'Université de Sharjah dans l'Etat des Emirats Arabes Unis d'accueillir la 11<sup>ème</sup> session du Conseil au cours du mois de mars 2006, le Conseil a décidé de charger le Secrétariat général de la Fédération de coordonner et de se concerter avec les deux universités à ce propos, et informer, au moment opportun, les membres du Conseil de la décision prise à ce sujet.

Au terme de ses travaux, le Conseil a adressé des messages de remerciements à Son Altesse Cheikh Jaber Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, Emir de l'Etat du Koweït, Son Altesse le Prince Héritier Cheikh Saad Al-Abdullah Al-Salem Al-Sabah, Son Altesse Cheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, Premier Ministre, Son Excellence Cheikh Dr Muhammad Sabah Al-Salem Al-Sabah, Ministre des affaires étrangères et Son Excellence Dr Rasheed Hamad Al-Hamad, Ministre de l'Education et de l'Enseignement supérieur.

**Décisions de la 10<sup>ème</sup> session  
du conseil exécutif**

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ



**Fédération des Universités du Monde islamique**

## **Conseil exécutif / 10<sup>ème</sup> Session**

**Université du Koweït, Etat du Koweït**

**25-27 Muharram 1426 H / 6-8 Mars 2005**

**Décision concernant le Point 1.1  
du Projet d'Ordre du jour:  
(Projet d'ordre du jour)**

**N°: FUMI/C.E.10/2005/D. 1.1(adopté)**

### **Le Conseil exécutif:**

- Se fondant sur l'article 11 (2), dispositif "a" de la Charte de la Fédération;
- Ayant pris connaissance du projet d'Ordre du Jour de la 10<sup>ème</sup> session du Conseil, objet du document FUMI/C.E.10/2005/1.1 (Provisoire);
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu;

### **Décide ce qui suit:**

- Adopte l'Ordre du Jour de sa 10<sup>ème</sup> session tel qu'il figure dans le document (FUMI/C.E.10/2005/1.1, Adopté).



**Fédération des Universités du Monde islamique**

## **Conseil exécutif / 10<sup>ème</sup> Session**

**Université du Koweït, Etat du Koweït**

**25-27 Muharram 1426 H / 6-8 Mars 2005**

**Décision concernant le Point 1.2 de l'Ordre du jour:  
(Projet de Programme de travail)**

**N°: FUMI/C.E.10/2005/D. 1.2 (Amendé.adopté.)**

### **Le Conseil exécutif:**

- Prenant en considération la Décision (FUMI/C.E.10/2005/D.1.1) adoptée par le Conseil exécutif concernant le programme de travail de la 10<sup>ème</sup> session;
- Ayant pris connaissance du projet de programme de travail, objet du document (FUMI/C.E.10/2005/1.2, amendé, provisoire);
- Compte tenu des délibérations qui ont eu lieu;

### **Décide ce qui suit:**

- Adopte le programme de travail de sa 10<sup>ème</sup> session tel qu'il figure dans le document n° (FUMI/C.E.10/2005/1.2, adopté).



**Fédération des Universités du Monde islamique**  
**Conseil exécutif / 10<sup>ème</sup> Session**

**Université de Koweït, Etat du Koweït**  
25-27 Muharram 1426 H / 6-8 Mars 2005

**Décision concernant le Point 2.1 de l'Ordre du jour:  
(Rapport du Secrétaire général sur les activités du Secrétariat général  
dans l'intervalle entre les 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> sessions du Conseil exécutif)**

**N°: FUMI/C.E.10/2005/ D. 2.1**

**Le Conseil exécutif:**

- Se fondant sur l'article 11 (2), dispositif "a" de la Charte de la Fédération;
- Se basant sur l'article (21), dispositif "a" du Règlement intérieur du Conseil exécutif de la Fédération;
- Ayant entendu l'exposé présenté par le Secrétaire général de la Fédération;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu et des suggestions et observations formulées par les membres du Conseil exécutif;

**Décide ce qui suit:**

1. Adopte le rapport du Secrétaire général sur les activités du Secrétariat général de la Fédération tel qu'il figure dans le document FUMI/C.E.10/2005/2.1, tout en tenant compte des observations des membres du Conseil.
2. Invite le Secrétaire général à poursuivre les efforts qu'il déploie en vue d'élargir les domaines de coopération et de partenariat avec les fédérations similaires et les institutions arabes, islamiques et internationales spécialisées, dans le cadre de la mise en oeuvre des programmes.



3. Remercie les universités membres ayant accepté de soutenir le projet des bourses d'études en faveur des étudiants des pays du Monde islamique et invite les autres universités à soutenir ce projet en vue de permettre aux étudiants chercheurs de poursuivre leurs études et leurs recherches, de faciliter l'échange et la connaissance mutuelle et d'encourager la coopération et le partenariat entre les universités, les établissements de l'enseignement supérieur et les structures de la recherche scientifique dans les pays du Monde islamique.
4. Rend hommage au Secrétaire général de la Fédération ainsi qu'à ses collaborateurs pour les efforts qu'ils déploient dans la mise en œuvre des activités prévues par la Fédération au titre de l'année 2004.
5. Invite le Secrétaire général à poursuivre les efforts qu'il consent en vue de promouvoir l'action de la Fédération et entreprendre les démarches à même de la développer.
6. Invite le Secrétaire général à consolider la coordination et la coopération entre les universités afin de soutenir le projet des bourses d'études et d'encourager l'échange de visites et de documents et la tenue de réunions régionales des experts des universités membres.
7. Invite le Secrétaire général à soumettre une proposition pratique sur la fusion de la Fédération des Universités du Monde islamique et la Ligue des Universités islamiques.
8. Remercie le Secrétaire général de la Fédération pour les efforts éminents qu'il consacre au développement de l'action de la Fédération et à l'augmentation du nombre des universités membres.
9. Approuve la présentation de ce rapport à la 4ème session de la Conférence générale tout en recommandant son adoption.



**Fédération des Universités du Monde islamique**

## **Conseil exécutif / 10<sup>ème</sup> Session**

**Université du Koweït, Etat du Koweït**

**25-27 Muharram 1426 H / 6-8 Mars 2005**

**Décision concernant le Point 2.2 de l'Ordre du jour:  
(Rapport financier du Secrétaire général et examen de la situation  
financière de la Fédération au titre de l'exercice 2004)**

**N°: FUMI/C.E. 10/2005/D. 2.2**

### **Le Conseil exécutif:**

- Se fondant sur l'article 10 (2), paragraphe 6, et l'article 11 (2), alinéa "b" de la Charte de la Fédération;
- Conformément à l'article 21, paragraphe "b" du Règlement intérieur du Conseil exécutif de la Fédération;
- Rappelant la décision (FUMI/C.E.9/2004/D.2.2) adoptée par le Conseil exécutif de la Fédération en sa 9<sup>ème</sup> session (Université de Sharjah, Etat des Emirats Arabes Unis, 7 mars 2004) ;
- Vu que la plupart des universités membres de la Fédération ne se sont pas acquittées de leurs contributions à la Fédération tant en 2004 que les années précédentes ;
- tenant compte des délibérations qui ont eu lieu;

### **Décide ce qui suit:**

1. Adopte le rapport financier du Secrétaire général de la Fédération tel qu'il figure dans le document (FUMI/C.E.10/2005/2.2).
2. Confirme les précédentes résolutions de la Conférence et décisions du Conseil concernant l'état des contributions et des arriérés et les mesures d'encouragement pour le règlement des arriérés.

3. Remercie les universités membres qui ont procédé au versement de leurs contributions au titre de l'exercice 2004, et incite le reste des universités membres à verser leurs contributions et à s'acquitter de leurs arriérés.
4. Rend hommage au Secrétaire général de la Fédération pour les efforts qu'il déploie en vue d'intensifier les contacts avec les universités membres pour qu'elles s'acquittent de leurs contributions et le remercie pour la bonne exécution des décisions prises, à cet effet, par les sessions successives du Conseil exécutif.
5. Invite le Secrétariat général à poursuivre ses efforts pour rappeler les universités qui ne se sont pas acquittées de leurs contributions et à soumettre des propositions sur l'augmentation du montant des contributions.
6. Inscrit ce point à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil exécutif.
7. Approuve la présentation de ce rapport à la 4ème session de la Conférence générale tout en recommandant son adoption.



**Fédération des Universités du Monde islamique**

## **Conseil exécutif / 10<sup>ème</sup> Session**

**Université du Koweït, Etat du Koweït**

**25-27 Muharram 1426 H / 6-8 Mars 2005**

**Décision concernant le Point 2.3 de l'Ordre du jour:  
(Rapport sur le Projet de l'Université islamique virtuelle)**

### **Le Conseil exécutif:**

- Se fondant sur l'article 11 (2), alinéa "a" de la Charte de la Fédération;
- Ayant entendu l'exposé présenté à ce propos par le représentant de l'Université islamique d'Azad ;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu et des avis et observations émis par les membres du Conseil exécutif;

### **Décide ce qui suit:**

1. Remercie l'Université islamique d'Azad à Téhéran pour sa coopération dans la mise au point de cet exposé.
2. Invite le Secrétaire général à poursuivre les efforts qu'il déploie pour la réalisation de ce projet, en coopération et en concertation avec l'Université islamique d'Azad.
3. Inscrit ce point au projet d'ordre du jour de la prochaine session du Conseil exécutif.



**Fédération des Universités du Monde islamique**

## **Conseil exécutif / 10<sup>ème</sup> Session**

**Université du Koweït, Etat du Koweït**

**25-27 Muharram 1426 H / 6-8 Mars 2005**

**Décision concernant le Point 3.1 de l'Ordre du jour:  
(Examen des demandes d'adhésion d'universités  
et d'instituts supérieurs à la Fédération)**

**N°: FUMI/C.E. 10/2005/D. 3.1**

### **Le Conseil exécutif:**

- Se fondant sur l'article 10 (2), paragraphe (5) de la Charte de la Fédération;
- Conformément à l'article 21, dispositif "I" du Règlement intérieur du Conseil exécutif de la Fédération;
- Rappelant la décision FUMI/C.E.8/2003/D.3.1 adoptée par le Conseil exécutif de la Fédération en sa 8<sup>ème</sup> session (Université islamique d'Azad, Téhéran, 9-10 octobre 2003) ;
- Ayant pris connaissance de la liste des universités candidates pour l'adhésion à la Fédération, et qui sont au nombre de 8;
- Ayant entendu l'exposé du Secrétaire général à ce propos;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu;

### **Décide ce qui suit:**

1. Approuve l'adhésion à la Fédération des Universités du Monde islamique des 4 universités suivantes: Université islamique d'Azad- Birjand Branch (République islamique d'Iran), Université du Sultan Qabus (Sultanat d'Oman), Université Polytechnique de Palestine (Etat de Palestine) et l'Université d'Abdelmalek Essaâdi (Royaume du Maroc) et reporte l'examen, jusqu'à ce que les informations complémentaires soient fournies, des demandes des universités suivantes : l'Université Mofid (République islamique d'Iran), l'Université Libre de Tunis (République Tunisienne), l'Université Al-Asmaryah des Sciences islamiques

(Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste) et l'Université nationale (République du Yémen).

2. Recommande au Secrétaire général de la Fédération de poursuivre les efforts visant à amener les autres universités du Monde islamique à adhérer à la Fédération.
3. Inscrit ce point au projet d'ordre du jour de la prochaine session de la Conférence générale de la Fédération, tout en lui recommandant d'approuver l'adhésion des universités précitées.



**Fédération des Universités du Monde islamique**

## **Conseil exécutif / 10<sup>ème</sup> Session**

**Université du Koweït, Etat du Koweït**

**25-27 Muharram 1426 H / 6-8 Mars 2005**

**Décision concernant le Point 3.2 de l'Ordre du jour:  
(Projet d'amendement des Règlements intérieurs de la Fédération)**

### **Le Conseil exécutif:**

- Se fondant sur l'article 10 (2), paragraphe 5 de la Charte de la Fédération;
- Conformément à l'article 21, dispositif (f) du Règlement intérieur du Conseil exécutif de la Fédération;
- Ayant pris connaissance du projet d'amendement des Règlements intérieurs de la Fédération tel qu'il figure dans le document (FUMI/C.E.10/2005/3.2) ;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu et des suggestions et observations formulées par les membres du Conseil exécutif;

### **Décide ce qui suit:**

- Invite le Secrétaire général à poursuivre l'examen de cette question et à formuler des propositions de procédure et de mise en œuvre et de les soumettre aux prochaines sessions du Conseil exécutif et de la Conférence générale.



**Fédération des Universités du Monde islamique**

## **Conseil exécutif / 10<sup>ème</sup> Session**

**Université du Koweït, Etat du Koweït**

**25-27 Muharram 1426 H / 6-8 Mars 2005**

**Décision concernant le Point 4.1 de l'Ordre du jour:  
(Détermination du lieu et de la date de tenue  
de la 11ème session du Conseil exécutif)**

**N°: FUMI/C.E. 10/2005/D. 4.1**

### **Le Conseil exécutif:**

- Conformément à l'article (10) du Règlement intérieur du Conseil exécutif de la Fédération;
- Se fondant sur l'aimable invitation du Président de l'Université islamique d'Azad dans la République islamique d'Iran et du Recteur de l'Université de Sharjah dans l'Etat des Emirats Arabes Unis d'accueillir la prochaine session du Conseil ;

### **Décide ce qui suit:**

- Charge le Secrétaire général de la Fédération de coordonner et de se concerter avec les universités membres pour la tenue de la prochaine session au cours du mois de mars 2006.